

Intervention du 19 novembre 2018 au Conseil communal

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Il y a quelques heures, j'ai informé la Municipalité de mes déterminations quant à l'évolution de mon plan de carrière.

Pour éviter tout malentendu, je me permets de retenir votre attention quelques instants pour préciser les motivations qui ont conduit à ces déterminations.

En me portant candidat, au printemps 2016, pour une 6^e législature à la Municipalité, j'estimais qu'en l'état d'avancement de deux importants dossiers, il n'était pas opportun que je me retire à l'occasion du renouvellement complet des autorités.

A mi-législature, il est temps de faire le point sur ces deux dossiers.

Le premier dossier concerne le remaniement parcellaire.

Je rappelle que, en qualité de membre de la Commission de l'aménagement du territoire et de délégué de la Municipalité au comité du Syndicat d'améliorations foncières j'ai eu l'occasion de suivre activement pendant plus de 20 ans les démarches et procédures relatives à la planification du développement communal et plus particulièrement aux opérations du remaniement parcellaire qui lui est intimement lié.

Lors du dernier changement de législature, diverses procédures de recours étaient pendantes en relation avec la liquidation des enquêtes publiques du nouvel état de propriété, des travaux collectifs, ainsi que d'un plan de quartier dont la légalisation était directement liée à ces opérations. Ma connaissance de ces dossiers m'incitait à poursuivre mon mandat municipal jusqu'à l'aboutissement des procédures en cours.

Les arrêts du Tribunal Fédéral du 15 février 2018 ont marqué l'aboutissement de ces procédures. L'entrée en vigueur du nouvel état de propriété interviendra donc dans les prochains mois.

Le deuxième dossier concerne la rénovation de la Station d'Épuration de Vidy.

Comme 14 autres communes, nous avons délégué à la Commune de Lausanne l'épuration de nos eaux usées. En tant que Municipal en charge notamment du réseau de collecteurs, je représente la Commune au sein de la commission intercommunale - CISTEP – qui assure le lien entre Lausanne et les communes délégatrices.

Depuis plus d'une décennie, j'assure la présidence de la CISTEP.

Agée de plus de 50 ans, la STEP nécessitait une rénovation totale lui permettant de répondre au développement de l'agglomération ainsi qu'aux exigences actuelles en matière de protection des eaux. Les travaux – dont on rappelle qu'il s'agit tout de même d'un montant de 300 millions – ont démarré en 2015. Lausanne a constitué la société anonyme Epura chargée de gérer et d'exploiter la STEP et par voie de conséquence de procéder à sa rénovation.

IL faut rappeler que la Commune de Lausanne est l'unique actionnaire d'Epura SA. En tant que Président de la CISTEP j'ai été invité à siéger au Conseil d'administration, permettant ainsi aux communes délégatrices de faire entendre leur voix au sein des instances dirigeantes de cette société.

Comme toute phase de mise en route, le démarrage de cet important projet nécessitait certaines clarifications entre les communes partenaires ... et il était alors hautement probable que le Président de la CISTEP serait mis à contribution.

Cela s'est effectivement rapidement confirmé et m'a conduit, dès le premier trimestre 2016, à m'impliquer activement dans la renégociation de la clé de répartition des charges entre les 16 communes du bassin versant.

Je ne reviendrai pas ici sur les modalités de la nouvelle convention que vous avez adoptée à l'unanimité lors de la séance du 24 septembre dernier.

A ce jour, cette nouvelle convention a été adoptée par la plupart des communes concernées et tout porte à penser que le dossier adopté par les 16 conseils communaux et généraux pourra être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat avant la fin de l'année.

Au vu de l'avancement de ces deux importants dossiers, siégeant à la Municipalité depuis un quart de siècle – à cheval sur deux millénaires -, et avant de passer définitivement pour un dinosaure, j'ai décidé de céder la place et de permettre à de plus jeunes d'oeuvrer au sein de nos autorités.

En conséquence, je vous remets, Madame la Présidente, ma lettre de démission avec effet au 31 mars 2019.

Le Mont sur Lausanne, 19 novembre 2018
Michel ODIER